

# AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

---

## Pour vous aider



**A comprendre votre situation**  
et vos difficultés

**A prendre les bonnes décisions**  
pour vous et votre exploitation

**A bénéficier d'aides**  
pour pérenniser votre exploitation  
ou vous reconvertir



### **AIDE AGRI 41**

11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe – CS 1808

41018 BLOIS

Tél : 02 54 78 75 75

Courriel : [aide.agri41@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:aide.agri41@loir-et-cher.chambagri.fr)

# L'ASSOCIATION PROPOSE UNE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTEE

*Elle ne peut être assurée qu'à la demande de l'agriculteur*

La mise en œuvre de cette démarche nécessite

## La recherche et la désignation d'un accompagnateur, d'un professionnel bénévole agréé par l'exploitant pour :

- » Ecouter et soutenir
- » Aider dans les démarches administratives
- » Assurer un éventuel tutorat

## La désignation d'un conseiller d'entreprise issu des OPA agréé par l'exploitant afin de :

- » Permettre la compréhension de sa situation financière, juridique et sociale
- » L'accompagner dans les dispositions à prendre

## Des échanges approfondis pour :

- » Effectuer un diagnostic
- » Examiner tous les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le redressement ou la reconversion

## Un accord pour échanger et confronter avec les créanciers les informations financières de l'exploitation

## L'élaboration et l'approbation d'un plan de redressement

L'agriculteur sollicite l'intervention de l'association  
(téléphone et courrier formel)

Contact avec le coordinateur de l'association, examen de la demande, désignation d'un accompagnateur bénévole et d'un conseiller d'entreprise

Rencontre sur l'exploitation  
diagnostic / échanges d'informations

Echanges

avec les conseillers et le coordinateur de l'association ↔ avec les créanciers

Suite à donner

- » Analyse du diagnostic
- » Construction d'un plan de redressement
- » Réorientation
- » Arrêt d'activité
- » Accompagnement social

Formalisation d'un plan d'actions avec tous les partenaires

### Pour continuer l'activité agricole

- » Réalisation d'études économiques et formalisation d'un plan de redressement pris en charge par l'association
- » Accompagnement par un professionnel bénévole

### Pour cesser l'activité agricole

- » Assistance dans les démarches pour cesser son activité

### Aide de l'Etat : dans le cadre de la procédure AGRIDIFF (sous réserve de crédits)

- » Participation aux frais d'études et suivi
- » Allègement des charges financières
- » Aide à la reconversion professionnelle

### Aide de partenaires économiques

- » Aménagement des encours et charges financières
- » Calendrier de paiement
- » Allègement des frais financiers